

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2008)
Heft: [2]: Blindés

Artikel: Bataillon exploration 1 : cours de répétition 2008
Autor: Henchoz, Olivier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346951>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les missions des formations d'exploration sont complexes et nécessitent une planification détaillée. Celle-ci peut être entraînée sur des modèles de terrains. Toutes les photos © bat expl 1.

Bataillon exploration 1

Cours de répétition 2008

Lt col Olivier Henchoz

Commandant, bat expl 1

Le bat expl 1 (-) a effectué son CR dans le secteur de l'Oberland zurichois avec sa compagnie état-major (EM) et sa compagnie d'exploration (expl). La compagnie chasseurs de chars a, quant à elle, accompli sa mission de surveillance d'ambassades sur les bords du Léman dans le cadre d'AMBA CENTRO, renforcée d'environ 300 militaires sortis du *pool* dit des « article 3 » et d'une centaine de militaires provenant des autres compagnies. La compagnie lance-mines de chars 18/5, subordonnée pour emploi au bat expl 1, a assumé de son côté l'engagement de surveillance à Berne, elle aussi renforcée d'art. 3 et de quelques éléments des cp EM et expl. Bref, un cours de répétition (CR) 08 très spécial, où les 2 compagnies stationnées dans l'Oberland zurichois ont été désarticulées dès le 2e jour du CR. Dieu merci, les exercices prévus, ainsi que le tir au système d'arme équipant les véhicules d'exploration *Eagle*, ont pu être exécutés -certes, avec un effectif réduit-, en rassemblant encore les compétences nécessaires au bon déroulement de ceux-ci.

Au programme, donc, un exercice de compagnie 24/24 de conduite avec la cp EM, dont les objectifs étaient d'assurer la conduite mobile et stationnaire du bataillon, ainsi que le flux de renseignement en permanence, ce dernier étant joué à la fois par la direction d'exercice et par quelques « restes » de marqueurs sortis des compagnies exercées. L'enseignement majeur tiré de cet exercice a été le suivant :

Les liaisons ne peuvent fonctionner que si les soldats échelon de conduite sont instruits et formés à l'utilisation de ce matériel sophistiqué; cela paraît évident à dire ! Dans la réalité, on doit constater que la technique radio n'est plus rigoureusement maîtrisée ; la plupart des problèmes proviennent d'erreurs de manipulation et d'un manque de connaissances des utilisateurs. Une première conséquence à tirer est de reprendre l'instruction de base au prochain CR à ce niveau, en espérant pouvoir recourir à l'appui de la Formation d'application blindés/artillerie ou à d'autres spécialistes. Une autre conséquence à tirer

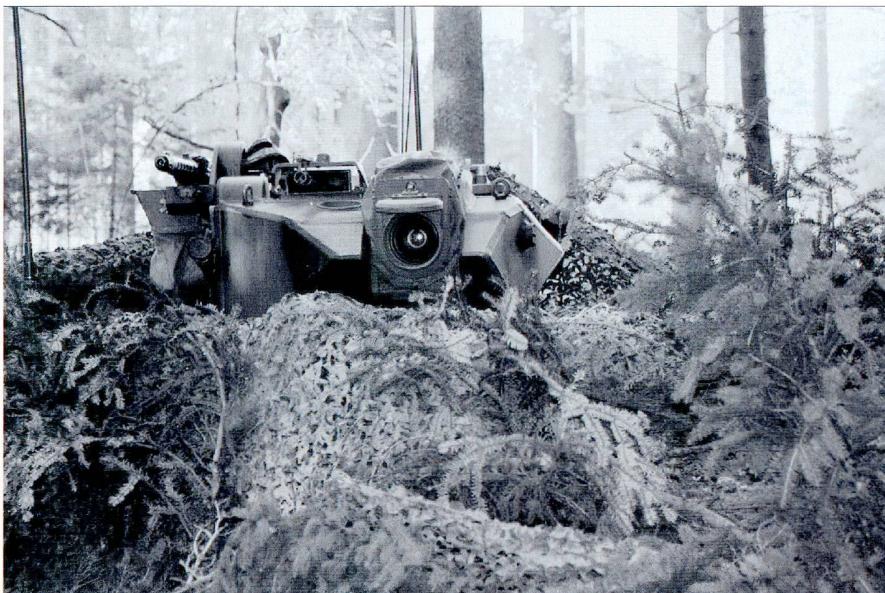


Le Mowag *Eagle* 4x4 est discret, légèrement blindé et armé.

est de surveiller l'incorporation des nouveaux soldats, car un soldat d'exploitation n'est pas un soldat d'exploration, un soldat échelon de conduite n'est pas un téléphoniste, et ainsi de suite. Autrement dit, des malentendus dommageables, qui péjorent l'instruction, à fortiori les exercices.

Un autre exercice a concerné la compagnie d'exploration (-) dont les objectifs étaient d'effectuer de la surveillance sectorielle et du combat retardateur, après avoir effectué des reconnaissances détaillées.

Si la troupe exercée a démontré beaucoup de motivation à observer et à parcourir la Linthebene, il en est ressorti que le manque de clarté dans la doctrine d'engagement des chasseurs de chars a de nouveau prouvé qu'un 5e véhicule de type *Eagle* est indispensable pour le chef de section. Quant à savoir si les chasseurs de chars doivent effectuer simultanément de l'exploration et du combat retardateur, à notre avis ce sont deux tâches différentes, où le facteur temps joue un rôle primordial. C'est pourquoi ils doivent être engageables dans des secteurs différenciés : en effet, l'emplacement idéal pour une plate-forme d'observation n'est pas celui d'une position de tir et réciproquement. La prise en compte du point de vue des utilisateurs est nécessaire en vue de l'élaboration d'une doctrine



Grade : Lt col
 Nom : Henchoz
 Prénom : Olivier
 Naissance : 11.08.1963



Formation militaire :
 cdt cp ld fus mont
 EM bat inf/fus mont, ofAF
 EM bat expl 1, cdt en second 2004 - 2006
 cdt bat expl 1 depuis le 01.01.2007

Formation civile :
 ing. phys. dipl. EPFL

Profession : DDPS - EM cond A - DBC 5:
 chef disponibilité
 formateur d'adultes indépendant

Le chasseur de chars *TOW-Piranha* est en mesure de combattre des buts rentables jusqu'à une distance de 3700 mètres.



d'engagement à moyen terme. Pour la partie exploration de l'exercice, il a été admis qu'un temps consacré à des reconnaissances détaillées doit être planifié, au risque de se retrouver dans des positions inadéquates et par conséquent de devoir se déplacer plus que de raison en terrain adverse et ainsi dévoiler ses intentions.

Lors du CR 2009, le bataillon exploration 1 sera, avec le bataillon aide au commandement 1 et le groupe artillerie 1, exercé par la brigade en 3e semaine dans le cadre de l'exercice JANUS II. Gageons que d'ici là, il aura gommé ses manquements et qu'il sera en mesure d'appliquer les résolutions découlant des enseignements tirés en 2008 : comprenne qui pourra !

O.H.

Les missions du bataillon d'exploration

En tant que module de base (MBS), le bat expl peut :

- assurer l'exploration terrestre dans le secteur d'engagement et d'intérêt d'une formation d'engagement de la taille d'une brigade, et créer ainsi des conditions favorables pour son engagement ;
- en menant un combat retardateur dans un secteur limité, gagner du temps au profit d'une formation d'engagement afin de lui permettre de réagir à temps.

A ces fins, le MBS peut :

- simultanément, dans le cadre du service de renseignement coordonné (SRC) avec l'aide de l'artillerie, des organes de renseignement de l'échelon supérieur assurer l'acquisition du renseignement au profit d'une brigade dans deux secteurs de 20 x 70 km, afin de lui permettre d'entrer en action au bon moment et au bon endroit ;
- en coordination avec l'artillerie, combattre les éléments avancés ou de sûreté de l'adversaire et gagner du temps afin de permettre la prise d'un dispositif défensif ou d'une base d'attaque, en menant le combat retardateur dans 5 à 10 secteurs de 4 x 4 km ;
- avec ses propres moyens ou en collaboration avec d'autres organes rens, exploiter les renseignements, établir une image de la situation et transmettre celle-ci à l'échelon supérieur sans délai ;
- assurer la liaison avec une brigade et ses éléments de combat à une distance maximale de 50 km avec ses propres moyens ;
- être en mesure de soutenir et ravitailler ses propres éléments ainsi que les moyens éventuellement attribués (commandants de tir) à une distance maximale de 70 km.